

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 08 avril 2024

Délibération N°16 du 08 avril 2024

Date de convocation **Etaient présents : (16)**
02.04.24

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,
Dominique Paul Adjointes,
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise
Grippeon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin,
Gérard Sadé, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 21

Etaient Excusés : (7)

Benoit Boudet ayant donné délégation à Maryline Fournier, Mickael
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Michel Ménager,
Serge Planchon ayant donné délégation à Carole Dufils, Isabelle Poulain
ayant donné délégation à Olivier Artur, Guy Sénécal ayant donné
délégation à Philippe Gautrot, Rachida Slamani.

Secrétaire de séance : Céline Obin

Appui santé
Convention de partenariat tripartite

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
Maryline Fournier, Maire

Afin d'apporter une offre de soins de proximité aux territoires ruraux, présentant des difficultés d'accès aux soins, il est proposé d'organiser une offre de médecine générale et/ou de spécialité « itinérante ». Cette mesure qui s'inscrit dans le cadre du Plan « France ruralités » vise à mettre en place, pour une durée de 3 ans, une offre de médecine générale et/ou de spécialité, itinérante dans les zones rurales en réponse aux difficultés d'accès aux soins des personnes isolées, sans médecin traitant et ce, pour permettre un accès aux soins, y compris dans les territoires les plus enclavés, dans une démarche « d'aller vers ». Elle s'appuie largement sur les enseignements des conseils nationaux de la refondation (CNR) territoriaux et fait écho aux initiatives locales déjà en place, pour les amplifier.

La présente convention entend établir les modalités de mise en place du passage de l'unité mobile et les engagements des parties prenantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 3 abstentions :

- ▶ approuve le projet de convention entre la Ville d'Arques la Bataille, Appui santé et l'agglomération de Dieppe Maritime,
- ▶ autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Signé par: MARYLINE FOURNIER
Date: 09/04/2024
Qualité: MAIRE

